

## La comparaison de l'équipement des agglomérations rurales

### *Problèmes de pondération\**

Une étude comparative du niveau d'influence de plusieurs agglomérations, qu'elles soient rurales ou urbaines, ne sauraient être complète si l'on ne tient pas compte de l'importance de l'équipement de chacune d'elles. Mais, pour être valable, la comparaison du niveau global de l'équipement de ces agglomérations exige au préalable une pondération de la valeur des différents types d'équipements. L'approche du problème peut se décomposer en deux étapes: tout d'abord la définition des critères du recensement des équipements, et ensuite la mise au point et l'application d'un système de points pour les diverses catégories d'équipements. Ces questions ont été abordées partiellement à l'occasion d'études portant surtout sur les grandes villes: on connaît les travaux de MM. Hautreux, Rochefort, Juillard, en France, et ceux rattachés à la théorie des « lieux centraux » aux États-Unis. Cependant, les conclusions de ces études sont difficilement applicables aux petites localités rurales, notamment celles dont la population est comprise entre quelques centaines et 2 500 habitants environ. Nous allons donc tenter de présenter les divers aspects du problème en montrant quelques-unes des solutions possibles.

#### A. LES CRITÈRES DU RECENSEMENT DES ÉQUIPEMENTS

Le premier élément à considérer est celui de la *base spatiale* du recensement. En effet, un bon nombre de villages ruraux du Québec ne sont pas encore « constitués » en municipalité et ne le seront sans doute jamais; de plus, en ce qui concerne les villages actuellement « constitués », il peut arriver que certains équipements soient situés hors des limites de la municipalité, tout en contribuant cependant au rayonnement et au pouvoir d'attraction du village. Il apparaît donc nécessaire de recenser ensemble l'équipement du village et celui de la paroisse rurale dont il est le chef-lieu, sans tenir compte du fait que le village soit « constitué » ou non.

Le deuxième élément à considérer est celui de mode de classement des activités économiques assurées par les divers équipements. Il semble qu'une classification selon les *industries*, ce terme étant pris dans son sens le plus large, soit préférable à toute autre portant notamment sur les professions ou les marchandises.

La plus petite unité statistique pour laquelle il est possible d'obtenir ou de recueillir des données est l'*établissement*, tel que défini par le Bureau fédéral de la statistique.<sup>1</sup>

Le nombre des industries cataloguées par le B.F.S. est évidemment considérable et il n'est pas question de les retenir toutes pour l'objet d'une telle étude. On sélectionne les types d'industries rencontrés le plus couramment dans les agglomérations rurales, en retenant plus particulièrement celles qui jouent un rôle attractif pour la population environnante. De plus, on procède à certains regroupements, autant pour simplifier la manipulation des données que pour éliminer les incertitudes de catalogage inhérentes à une classification trop détaillée. Le détail des industries

\* Cette note est constituée par le texte d'une communication présentée devant le 35<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, section géographie, 3 novembre 1967. Elle expose les résultats partiels de recherches effectuées dans le cadre d'une thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle présentée par l'auteur devant l'université de Strasbourg en 1966, et intitulée: *La cartographie du peuplement rural, quelques méthodes appliquées au comté de Bellechasse, province de Québec*. (En dépôt à la bibliothèque de l'université Laval.)

<sup>1</sup> BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, Manuel de la classification type des industries, n<sup>o</sup> de catalogue 12-501f, occasionnel, 1963, Ottawa.